

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 25 novembre 2019

L'An deux mille dix-neuf,  
le 25 novembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 novembre 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

### Etaient présents:

Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Pierre-Jean MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2019 est modifié puis adopté : 10 pour, 1 abstention.

### **Demande de subvention pour des travaux de voirie dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune d'Esplantas-Vazeilles souhaite que la voie reliant Vazeilles à Verdun soit revêtue. 600 mètres de cette voie se situent sur le territoire de notre commune, il s'agit de la voie communale n°21. Monsieur le Maire propose que la commune de Saint-Préjet-d'Allier réalise ces travaux de revêtement sur son territoire. Il est proposé de réaliser également une partie du revêtement de la voie communale n°29 entre Le Bourg et le hameau de Veyrines, correspondant au secteur le plus pentu, et le prolongement de la voie communale n°20 au hameau de La Valette. Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour ces travaux : 10 pour, 1 abstention.

### **Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 :**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. 10 pour, 1 abstention.

### **Locations de parcelles à vocation agricole appartenant à la section de Champagnac :**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la répartition des biens de section à vocation agricole de la section de Champagnac validée lors de la séance du dernier Conseil Municipal. En effet, la parcelle C145 avait été laissée vacante. Depuis, le GAEC de l'Oragan, en accord avec Pascal Albépart, a indiqué qu'il souhaitait exploiter cette parcelle. Le Conseil Municipal valide cette modification. 10 pour, 1 abstention.